

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 19 MARS 2019 • PARIS



# PRIX DE TRANSFERT & CONTENTIEUX

Entre politiques optimales et redressements

RÉDUCTION  
**200 € HT**

POUR TOUTE INSCRIPTION  
REÇUE AVANT LE 30/01/2019  
(CODE 13814EARLY)



Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)




### Boris MASSOUTIER

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

**L**a politique de prix de transfert des entreprises n'a jamais été aussi scrutée, décortiquée et mise au pilori par les administrations fiscales et les réglementations européennes et internationales. Le développement de groupes internationaux ne fait qu'accroître la pression sur la valorisation de leurs flux mondiaux entre entreprises associées.

Chaque groupe détermine sa propre politique de prix de transfert. Toutefois, **elle est régulièrement (toujours ?) remise en cause par les administrations fiscales** qui souhaitent éviter tout effet d'aubaine.

Ainsi les redressements sont en constante augmentation et les **groupes se heurtent à l'intransigence des administrations, créant ainsi de nouvelles problématiques de doubles impositions** encore plus complexes.

Ce nouvel environnement **implique de s'assurer de la qualité de sa pratique en matière de politiques fiscales et économiques** tant en France qu'à l'étranger pour allier performance et sécurité. Et le cas échéant, il convient de savoir **mettre en place sa stratégie de défense lors d'un contentieux**, mais aussi la préparer dès la rédaction de la documentation.

**Grâce à cette 13<sup>e</sup> édition de notre conférence exceptionnelle**, EFE vous invite en compagnie d'experts des prix de transfert à trouver le point d'équilibre entre une politique optimale et un risque de contentieux sur l'ensemble de vos problématiques de prix de transfert **dans un contexte opérationnel français et étranger.**

#### POUR QUI ?

- Directeurs fiscaux
- Directeurs administratifs et financiers
- Responsables prix de transfert
- Responsables groupe
- Responsables comptables
- Responsables développement international
- Responsables stratégie internationale
- Fiscalistes d'entreprise
- Juristes et avocats fiscalistes
- Experts-comptables

#### POURQUOI ?

- Mettre en place **une politique de prix de transfert optimale et sécurisée**
- **Être à jour des redressements en cours** tant en France qu'à l'international
- **Faire face aux problématiques d'IP et de financement et neutraliser les effets d'un redressement**

#### COMMENT ?

- Des exposés techniques et pratiques assurés par des **avocats et économistes, experts en prix de transfert**
- Cette conférence est conçue de façon interactive : vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- Remise aux participants d'un outil de travail permanent sous la forme d'une **documentation détaillée reprenant les supports écrits des interventions et les textes de référence**

#### LES ACQUIS :

- **Rédiger, documenter et mettre à jour** vos obligations déclaratives en matière de prix de transfert de manière optimale
- Maîtriser sa politique de prix de transfert **pour limiter et anticiper les risques de redressements**
- Défendre vos choix stratégiques et **négoier un accord avec les administrations**

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués.

# ENTRE POLITIQUES OPTIMALES ET REDRESSEMENTS

**8h45** Accueil des participants

**9h00**

## Structurer et mettre à jour sa politique des prix de transfert : entre obligations et pratiques

- Quelles analyses fonctionnelles et structurelles mener ?
- Déploiement, de la théorie à la pratique : quelles décisions stratégiques conduire ?
- Comment sécuriser et documenter sa politique de prix de transfert pour limiter les risques de contentieux ?
  - Comment intégrer les nouvelles obligations légales ?
  - Quelles sont les méthodes préconisées, entre méthodes classiques et nouvelles tendances ?
  - Faire vivre sa documentation : quelles bonnes pratiques mettre en place pour faire évoluer sa documentation au gré des évolutions des business models et des réglementations locales et internationales ?
- Comment et pourquoi optimiser vos flux et systèmes d'information ?
- Comment adopter une gestion stratégique de la détermination de vos prix de transfert ?
  - Quelle analyse appropriée du groupe ?
  - Comment définir la chaîne de création de valeur ?
  - Comment repérer rapidement les éventuels risques au sein de votre entreprise ?
- Appréhendez la nature du pricing intra-groupe
  - Mettez en place un système prix de transfert cohérent avec l'activité et le fonctionnement de votre entreprise
  - Quelles différentes approches de la détermination des prix sur le marché ?

**SABINE SARDOU**

Associé

**BDO AVOCAT**

**10h45** Café-Networking

**11h00**

## Financement des entreprises liées : comment s'assurer de la déductibilité des intérêts ?

- Comment démontrer le caractère normal de la rémunération des prêts contractés par une entreprise auprès d'une entreprise liée ?
- Quelles conséquences des différents modes de financement offerts à l'étranger sur la déductibilité des intérêts en France ?
- Comment évaluer les risques de solvabilité de l'emprunteur lorsque celui-ci appartient au groupe ? Peut-on envisager la prise en compte d'éléments objectifs ayant une incidence sur la solvabilité de l'emprunteur ?
  - Politique générale du groupe de fournir une garantie en cas de financement externe
  - Autres types de garanties intragroupes : garanties générales de bonne exécution des obligations de la filiale...

**Julien MONSENEGO**

Avocat Associé

**DELSOL AVOCATS**

## Propriété Intellectuelle et CIR : quelles incidences sur la politique de prix de transfert de l'entreprise ?

- Comment structurer les modes de développement, d'exploitation et de cession de votre propriété intellectuelle, en cohérence avec votre modèle CIR et prix de transfert ?

- Les incidences de la réforme de la fiscalité de la PI et du logiciel : les nouvelles contraintes du « nexus » et du « recapture » / les nouvelles opportunités pour les actifs logiciels ?

**Julien MONSENEGO**

**Emmanuel LLINARES**

Senior Vice President

**NERA ECONOMIC CONSULTING**

**13h00** Déjeuner

**14h30**  Étude de cas

## Panorama des redressements et contentieux en prix de transfert en France et à l'étranger

- Quels sont les pays dans lesquels les redressements prix de transfert sont les plus durs ?
- Quels secteurs et transactions sont ciblés en priorité ?
- Quels impacts des réformes internationales et européennes sur les contrôles ?

**Grégoire DE VOGÛE**

Avocat Associé

**Éric LESPRIT**

Avocat Associé

**TAJ**

## Lutte contre la fraude fiscale : comment défendre sa politique de prix de transfert face aux contrôles des administrations ?

- Qu'est-il possible de faire en phase précontentieuse ?
  - Quelle préparation en amont de tout contrôle ?
  - Comment identifier les enjeux du contrôle ? Quelle analyse faire entre le coût et le risque ?
  - La demande de rescrit : une réelle opportunité de sécurisation juridique ?
- Quelle place de la charge de la preuve ? Comment défendre et justifier sa méthode de calcul ?
- Nouvelles modalités de contrôles : quels impacts pour les contrôles prix de transfert ?
  - Quelles conséquences pratiques du risque pénal ?
  - Quelle utilisation du L16B ou du L228 du LPF ?
- Comment appréhender la problématique des rescrits obtenus à l'étranger ?

**Grégoire DE VOGÛE**

**Éric LESPRIT**

## Élimination de la double imposition : quelles solutions pratiques ?

- Retour sur la procédure de rapatriement de l'article 62 A du LPF en cas de rectification
  - Comment bénéficier de la procédure ? Quelles preuves pour démontrer le bon rapatriement des revenus distribués ?
- Quelle efficacité de la procédure d'arbitrage amiable bilatérale de l'article 25 du modèle OCDE ?
  - Quand faut-il commencer la procédure ?
  - Comment instituer et gérer la procédure d'arbitrage ?
  - Quels pays posent des difficultés ?
- Quelles solutions offertes par la convention d'arbitrage au sein de l'Union européenne ?

**Grégoire DE VOGÛE**

**Éric LESPRIT**

**17h30** Clôture de la conférence

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation  
35 rue du Louvre - 75002 Paris  
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22  
infoclient@efe.fr  
www.efe.fr

## Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier  
Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

## Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

### 200 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 30/01/2019 (code 13814EARLY)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 EARLYier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

## Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75  
SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**MARDI 19 MARS 2019 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous  
sur votre  
smartphone



## Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la formation "**Prix de transfert & contentieux**" (code 13814) le mardi 19 mars 2019 à Paris

**OUI**, je m'inscris avant le 30/01/2019 (code 13814EARLY) et je bénéficie de 200 € HT de réduction

**OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable hiérarchique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable hiérarchique\* \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° SIRET

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr



Fédération de la Formation Professionnelle

Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

